

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 13 mars 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 33 Absents : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 41/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le treize Mars à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes, Chêne-en-Semine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 07 Mars 2018</p> <p>Présents : Mesdames Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI</p> <p>Absents : Messieurs Jean-Marc LAGRIFFOUL, Pascal COULLOUX.</p> <p>Michel BOTTERI est désigné secrétaire de séance.</p>

OBJET : JEUNESSE – Subvention Gestion centre de loisirs (FOL) de la Donnaz-Triolet.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière de jeunesse et de gestion des centres de loisirs.

Considérant que la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) gère le centre de loisirs du Triolet et que celle-ci propose ses services pour étendre ses fonctions au site de l'école de la Donnaz (Clarafond-Arcine, Vanzy, Chessenaz),

Considérant que la participation demandée par la FOL à la Communauté de Communes Usse et Rhône est de 18 750 € pour compléter le budget du centre de loisirs du triolet et que celle-ci est portée à 21 000 € pour gérer le nouveau centre de la « Donnaz – Triolet »

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône doit demander un soutien financier demandé à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et que celui-ci n'est pas compris dans les 21 000 € et que, par voie de conséquence, le coût pour la Communauté de Communes sera moindre.

Le Président propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône accepte l'extension de service et la création du centre de loisirs de la Donnaz – Triolet et, ainsi, de porter le soutien à 21 000 € pour l'exercice 2018, soutien financier de la CAF non compris.

Envoyé en préfecture le 20/03/2018

Reçu en préfecture le 20/03/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180313-DELIB412018-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'extension de service proposé par la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour créer le centre de loisirs de la Donnaz – Triolet.

ACCORDE un soutien à hauteur de 21 000 € au budget de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.